

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE**

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023 A 18H**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents**

**à l'ouverture de la séance**: 19

**Membres absents** : 8

**Dont membres représentés** : 5

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Laurence BARBERA, Pascal-Henri BASSET, Marc BILLES, Françoise CAMPREDON, Karine CAROLA, Yves ESCAPE, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Nicolas OLIVE, Joël PACULL, Pascale PUY, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Xavier ROCA, Christian FALZON.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Guy PALOFFIS (pouvoir à Jean-Paul BILLES), Carine DEVOYON (pouvoir à Laurence BARBERA), Catherine MIFFRE (pouvoir à Nathalie PIQUE), Bertille MARTY (pouvoir à Christian FALZON). Yannick COSTA (pouvoir à Jean TELASCO jusqu'à la délibération 2023/082), arrivé en cours de séance, prend part aux délibérations à compter de la N° 2023/083.

**Absents excusés** : Evelyne SARRAZIN –

Jean-Pascal GARDELLE et Chrystelle LEBOEUF arrivent en cours de séance et prennent part aux délibérations à compter du point 2 (délibération 2023/080).

M. Jean TELASCO quitte la salle momentanément et ne prend pas part aux débats ni au vote des délibérations N° 2023/086 et 2023/087.

**Secrétaire de séance** : Laurent FOURMOND

**Date de la convocation** : 15/09/2023

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2023/079	AVIS PROJET REGIONAL DE SANTE DE 3ème GENERATION (Période 2023-2028) - REGION OCCITANIE –	► <b>EMET</b> le présent avis qui a été élaboré sous la forme suivante : point positifs, points de vigilance et sujets non traités qui devraient l'être	Adoption à l'unanimité
2023/080	CONVENTIONS – TEMPS MERIDIEN L'ATELIER DE MUSIQUE (MUSIQUE) / LA TETE ET LES JAMBES (CHANT) / AFFAIRE DE FAMILLE (HIP-HOP) / PANIS SANDRA (TENNIS) / ALEGRIA 66 (GYM)	► <b>APPROUVE</b> les projets de convention ci-joints à passer avec chacun des intervenants : Mme Laure VIGNES, présidente de l'association ALEGRIA66 (gym) : 1 580 € Mme Nathalie ESCUR, présidente de l'association La Tête et Les Jambes (chorale) : 990 € Mme Sandra PANIS, monitrice de tennis : 1 320 € M. Renald LECLERCQ, intervenant de l'association « Affaire de famille » (hip-hop) : 5 600 € M. Ludovic CABELLO, président de l'association « L'atelier de musique » (musique) : 4 530 €  <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ces conventions ainsi que tous documents s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité

2023/081	<p align="center"><b>TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE GRANGE 30 AV DE LA REPUBLIQUE EN ATELIER DE VITRAUX ET APPARTEMENT - ATTRIBUTION DES MARCHES</b></p>	<p>► <b>DECIDE</b> d'attribuer les lots du marché tels que proposés par la commission d'appel d'offres et exposés ci-dessus, le montant total des travaux étant de 267 497,28 € HT.</p> <p>► <b>DIT QUE</b> la consultation pour l'attribution du lot n°9 sera relancée.</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer lesdits marchés et tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2023/082	<p align="center"><b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b></p>	<p>► <b>APPROUVE</b> la modification du tableau des effectifs du personnel communal</p>	Adoption à l'unanimité
2023/083	<p align="center"><b>CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE ET DES ESPACES COMMUNS DES COULOUMINES - OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE</b></p>	<p>► <b>DECIDE</b> de recourir à la procédure de transfert d'office selon les dispositions de l'article L318-3 du code de l'urbanisme ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à ouvrir l'enquête publique en vue du classement d'office dans le domaine public communal de la rue et des espaces communs des Couloumines en application des articles L. 318-3 et R. 318-10 et suivants du Code de l'urbanisme. ; le dossier soumis à l'enquête comprendra obligatoirement la nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé ; une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ; un plan de situation et un plan parcellaire.</p>	Adoption à l'unanimité
2023/084	<p align="center"><b>CONVENTION COMMUNE/ CONS DEP 66 AIDE DIRECTE AUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS - ATTRIBUTION SUBVENTION : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE, MISE AUX NORMES ET MISE EN ACCESSIBILITE MAISON DES SERVICES ET DES ASSOCIATIONS</b></p>	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention ci-jointe relative à l'attribution d'une aide financière de 150 000 € pour les travaux de rénovation énergétique, mise aux normes et mise en accessibilité de la maison des services et des associations ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité
2023/085	<p align="center"><b>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AU TITRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMÉRIQUE ET DU DISPOSITIF « CONSEILLER ET AMBASSADEUR DU NUMÉRIQUE » 2023 – 2026</b></p>	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention ci-annexée d'Objectifs et de Partenariat au titre de la politique départementale d'inclusion numérique et du dispositif « Conseiller et Ambassadeur du Numérique » 2023 - 2026 à passer entre la Commune et le Département des P-O</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité

<p><b>2023/086</b></p>	<p><b>VENTE DELAISSE – PARKING DU CARREROU</b></p>	<p><b>CONSIDERANT</b> que ces parcelles constituent un délaissé ;</p> <p><b>VU</b> l'estimation du service France Domaines en date du 13 avril 2022, valable 18 mois ;</p> <p>► <b>DECIDE</b> de céder : La parcelle AK 626, à Mme SANZ Julie, propriétaire des parcelles AK 376 et 377 situées 21 rue Paul Astor, au prix de 425 €</p> <p>La parcelle AK 624, à Mme Alexandra AUSSEIL et Mathieu AUSSEIL, propriétaires des parcelles AK 380 et 381 situées 17bis rue Paul Astor, au prix de 750 €.</p> <p>► <b>DESIGNE</b> Maître J-Charles GOUVERNAIRE, Notaire associé à MILLAS -66170- pour la passation des actes notariés ; les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer toutes pièces et actes relatifs à ces cessions.</p>	<p>Adoption à l'unanimité</p>
<p><b>2023/087</b></p>	<p><b>VENTE COUR ET CABANON – 3 RUE PAUL ASTOR</b></p>	<p><b>VU</b> l'estimation du service France Domaine en date du 22 août 2023, valable 18 mois ;</p> <p>► <b>DECIDE</b> de céder cette cour et le cabanon adjacent comme décrit ci-dessus, issus de la parcelle communale AK 412, à M. TELASCO Louis, propriétaire de la parcelle AK 413 située 12 rue du Commerce, au prix de 5 700 €.</p> <p>► <b>PRECISE</b> qu'une servitude de vue sera créée afin de maintenir les ouvertures de la maison en façade Ouest, donnant sur cette future parcelle ;</p> <p>► <b>DESIGNE</b> Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire associé à MILLAS - 66170- pour la passation de l'acte notarié ; les honoraires étant à la charge de l'acquéreur</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer toutes pièces et actes relatifs à cette cession.</p>	<p>Adoption à l'unanimité</p>

**Liste des délibérations publiée et affichée le : 04/10/2023**